
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 3 octobre 2017, à compter de 20h00

Sont présents :

Madame la conseillère Sylvette Savaria et Messieurs les conseillers Ghislain Beaugard, Bruno Napert et Daniel Palardy formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Vacance au poste #3 et #5.

Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

Un moment de silence est demandé par monsieur le maire, à la mémoire de Monsieur Gilles Beaugard, ancien maire de la municipalité, suite à son décès.

2017-10-122

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté tout en conservant le varia ouvert.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt de documents
 - i. Dépôt du rôle d'évaluation pour le deuxième exercice financier du rôle triennal 2017-2018-2019
 - ii) Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses par la directrice générale et secrétaire-trésorière
 - iii) Dépôt du rapport annuel 2016 sur la gestion de l'eau potable
 - d) Programmation des travaux réalisés dans le cadre d'une demande de versement – TECQ 2014-2018
 - e) Concierge – Départ et nomination
 - f) Taille de branches – Approbation de facture
 - g) Resurfaçage – Approbation de facture
 - h) Assurance collective – Adhésion à un contrat
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a. Rapport du représentant
 - b. Déneigement du stationnement du Centre communautaire et des bornes fontaines 2017-2018 – Appel d'offres
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport de la représentante
 - b) Semaine de la prévention des incendies du 8 au 14 octobre 2017
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- a) Rapport des représentants

9- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant

10- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant
b) Motion de félicitations au Comité culturel et patrimonial pour l'activité « Les Vendredis du Four »
c) Motion de félicitations au Comité culturel et patrimonial pour la Journée de la culture

11- LOISIRS

- a) Rapport du représentant
b) Entretien de la patinoire 2017-2018 – Appel d'offres

12- AUTRES DOSSIERS

- a) Opération Nez rouge – Contribution
b) Club St-Luc Verchères – Demande d'aide financière
c) Sanctuaire Sainte Marguerite d'Youville – Fête liturgique et demande de don

13- CORRESPONDANCE

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017 – ADOPTION

2017-10-123

Il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 5 septembre 2017

La directrice générale résume le suivi fait aux décisions du conseil.

b) Lecture et adoption des comptes

2017-10-124

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2017 au montant de 168 741.55 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 3 octobre 2017 au montant de 168 741.55\$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt de documents

i- Dépôt du rôle d'évaluation pour le deuxième exercice financier du rôle triennal 2017-2018-2019

Les membres du Conseil prennent connaissance du dépôt du rôle d'évaluation par l'évaluateur pour le deuxième exercice financier du rôle triennal 2017-2018-2019.

Le rôle d'évaluation peut être consulté par les contribuables à la Municipalité durant les heures d'ouverture. Un avis public a été produit à cet effet par la directrice générale en date du 13 septembre 2017.

ii) Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses par la directrice générale et secrétaire-trésorière

2017-10-125

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 176.4 du Code municipal à l'effet que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états comparatifs des revenus et dépenses pour la période écoulée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

DE PRENDRE ACTE des états comparatifs pour la période écoulée tels que déposés par la directrice générale.

ADOPTÉE

iii) Dépôt du rapport annuel 2016 sur la gestion de l'eau potable

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport déposé par la directrice générale.

d) Programmation des travaux réalisés dans le cadre d'une demande de versement – TECQ 2014-2018

2017-10-126

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et résolu unanimement ;

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

TRAVAUX RÉALISÉS :

Revêtement mécanisé :	79 520.00\$
Lignage des routes :	2 480.00\$
Total :	82 000.00\$

ADOPTÉE

e) Concierge – Départ et nomination

2017-10-127

CONSIDÉRANT que Monsieur Claude Côté, au retour des vacances estivales, avait signifié verbalement qu'il quitterait ses fonctions de concierge lorsque la Municipalité aurait trouvé un remplaçant ;

CONSIDÉRANT qu'une publicité a été envoyée à travers la Municipalité pour combler le poste ;

CONSIDÉRANT la réception de deux candidatures ;

CONSIDÉRANT qu'en date du 5 septembre dernier Monsieur Claude Côté nous a remis sa lettre de démission ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria et unanimement résolu :

D'AUTORISER l'embauche de Monsieur Michaël Boucher, rétroactivement au 6 septembre 2017, à titre de concierge aux conditions énumérées au contrat ainsi qu'à l'annexe #1 s'y rattachant ;

D'AUTORISER le maire Monsieur Daniel Plouffe et la directrice générale Madame Suzanne Francoeur à signer le contrat d'embauche pour et au nom de la Municipalité de Calixa-Lavallée.

ADOPTÉE

f) Taille de branches – Approbation de facture

2017-10-128

CONSIDÉRANT qu'un mandat verbal pour le taillage des branches le long des rues et rangs, a été donné à l'entreprise Atelier Mobile Benoit Larose inc. ;

CONSIDÉRANT que le travail a été fait et que le Conseil s'en déclare satisfait ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

D'AUTORISER le paiement de la facture #318527 au montant de 6 523.68\$ incluant les taxes à l'entreprise Atelier Mobile Benoit Larose inc.

ADOPTÉE

g) Resurfaçage – Approbation de facture

2017-10-129

CONSIDÉRANT que le contrat de resurfaçage des rues et rangs a été octroyé à l'entreprise Cournoyer Asphalte Ltée en juin dernier ;

CONSIDÉRANT que pour réaliser les travaux correctement, on a dû augmenter la quantité d'asphalte indiquée dans la soumission de l'entreprise Cournoyer Asphalte Ltée, tout en conservant le prix à la tonne soumis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

D'AUTORISER le paiement de la facture #12228 au montant de 87 086.95\$ incluant les taxes, à l'entreprise Cournoyer Asphalte Ltée, représentant un montant de 8 041.64\$ supérieur à la soumission initiale.

ADOPTÉE

h) Assurance collective – Adhésion à un contrat

2017-10-130

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux ;

CONSIDÉRANT que tant le Code municipal que la Loi sur les cités et villes permettent à une municipalité d'adhérer à un tel contrat ;

CONSIDÉRANT que la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions ;

CONSIDÉRANT que la date de mise en vigueur du contrat est le 1er janvier 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

QUE la Municipalité adhère au contrat d'assurance-collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1^{er} janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement ;

QUE la Municipalité autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la Municipalité accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attirées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective ;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM, le droit de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre ;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Monsieur Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien à signaler.

b) Déneigement du stationnement du Centre communautaire et des bornes fontaines 2017-2018 – Appel d'offres

Un appel d'offres a été publié dans le journal *L'Oiseau-Mouche*, édition d'octobre. Les intéressés peuvent se procurer le devis au bureau municipal durant les heures d'ouverture du 5 au 19 octobre 2017 et ont jusqu'au 19 octobre 2017 à 11h30 pour déposer leur soumission. Les soumissions reçues seront ouvertes le même jour après l'heure de tombée.

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport de la représentante

Madame Sylvette Savaria mentionne qu'il n'y a rien à signaler.

b) Semaine de la prévention des incendies du 8 au 14 octobre 2017

Madame Sylvette Savaria nous rappelle que c'est le temps de changer les piles de nos détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone. Il y a encore trop de décès dus à des piles qui n'ont pas été remplacées. Il faut aussi faire le ramonage des cheminées.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Monsieur Ghislain Beauregard nous informe que le transport d'asphalte recyclé sur le rang Berthiaume se poursuivra jusqu'à la période de gel.

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport des représentants

Monsieur Bruno Napert mentionne qu'il n'y a rien à signaler.

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Monsieur Daniel Palardy nous informe que le retour de la collecte des ordures ménagères se fera aux deux semaines à partir d'octobre.

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

On mentionne qu'il n'y a rien à signaler.

b) Motion de félicitations au Comité culturel et patrimonial pour l'activité « Les Vendredis du Four »

2017-10-131

CONSIDÉRANT le succès remporté par l'activité « Les Vendredis du Four » permettant des réunions joyeuses lors de la cuisson d'aliments au Four à pain communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

QUE LE CONSEIL offre ses félicitations au Comité culturel et patrimonial et ses sincères remerciements aux bénévoles qui ont assuré la préparation et l'utilisation du Four à pain à l'occasion de cette activité.

ADOPTÉE

c) Motion de félicitations au Comité culturel et patrimonial pour la Journée de la culture

2017-10-132

CONSIDÉRANT le succès remporté par l'activité organisée par le Comité culturel et patrimonial à l'occasion de la Journée de la culture tenue le 30 septembre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

QUE LE CONSEIL adresse ses plus chaleureuses félicitations au Comité culturel et patrimonial de l'activité tenue à cette occasion et ses plus sincères remerciements aux bénévoles qui en ont permis la réalisation.

ADOPTÉE

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

On mentionne que l'assemblée générale annuelle se tiendra le 11 octobre prochain.

b) Entretien de la patinoire 2017-2018 – Appel d’offres

Un appel d’offres a été publié dans le journal *L’Oiseau-Mouche*, édition d’octobre. Les intéressés peuvent se procurer le devis au bureau municipal durant les heures d’ouverture du 5 au 19 octobre 2017 et ont jusqu’au 19 octobre 2017 à 11h30 pour déposer leur soumission. Les soumissions reçues seront ouvertes le même jour après l’heure de tombée.

12- AUTRES DOSSIERS

a) Opération Nez rouge – Contribution

2017-10-133

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Calixa-Lavallée a accepté de verser une contribution à l’Opération Nez Rouge Contrecœur l’an dernier ;

CONSIDÉRANT l’importance des services rendus en matière de sécurité des citoyens au cours de cette opération annuelle sur tout le territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et résolu à l’unanimité ;

DE VERSER à Opération Nez Rouge Contrecœur, un montant de cinquante dollars (50\$).

ADOPTÉE

b) Club St-Luc Verchères – Demande d’aide financière

2017-10-134

CONSIDÉRANT la demande d’aide financière du Club Verchères qui offrent des services de transport et accompagnement ainsi que de prêts d’appareils orthopédiques gratuitement à la population de Calixa-Lavallée et Verchères ;

CONSIDÉRANT que ces services sont bénéfiques pour la population de Calixa-Lavallée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyée par la conseillère Sylvette Savaria et résolu à l’unanimité ;

DE VERSER à Club Verchères, un montant de cinquante dollars (50\$).

ADOPTÉE

c) Sanctuaire Sainte Marguerite d’Youville – Fête liturgique et demande de don

2017-10-135

CONSIDÉRANT la demande d’aide de don provenant du Sanctuaire Sainte Marguerite d’Youville dans le cadre de la fête liturgique dont la célébration se tiendra le lundi 16 octobre à 19h30 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et résolu à l’unanimité ;

DE VERSER au Sanctuaire Sainte Marguerite d’Youville, un montant de cinquante dollars (50\$).

ADOPTÉE

13- CORRESPONDANCE

Aucune correspondance particulière à signaler.

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public.

Aucune question n’a été posée.

Avant de procéder à la levée de l'assemblée, monsieur le maire profite de l'occasion pour adresser ses remerciements à la conseillère Sylvette Savaria pour les années passées au sein du conseil municipal.

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2017-10-136

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h12.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire

Suzanne Francoeur
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Je, Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière